

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS  
 DU MAIRE**

**VILLE  
 de  
 MORESTEL**

N° 06/2023	<b>Objet : Entretien des espaces verts de la ville de Morestel –              Marché avec l'entreprise VACHER PAYSAGE.</b>
------------	--

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MORESTEL,**

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'article 142 de la loi ASAP,
- Vu la délibération° 16-2020 du 27 mai 2019 portant délégation du conseil municipal au Maire, modifiée par la délibération n°24-2022 du 11 avril 2022,
- Considérant la nécessité d'assurer l'entretien des espaces verts de la commune.

**DECIDE :**

**Article 1**

DE PASSER avec l'entreprise SARL VACHER PAYSAGE, ZA de Malville, 38510 Creys-Mépieu, un marché à procédure adaptée pour l'entretien des espaces verts de la Commune.

- ✓ Le montant du marché, est fixé au prix de 62082.88 € HT, soit 74 499.46 € TTC.
- ✓ La durée du marché est de UN AN à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023.
- ✓ Le paiement des prestations se fera sur présentation d'une facture mensuelle ou trimestrielle correspondant aux travaux effectués.

**Article 2**

Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat de l'arrondissement de La Tour du Pin.

Fait à MORESTEL, le 7 février 2023

Le Maire,

Frédéric VIAL